

SÉANCE DU
CONSEIL
1 JUIN 2026

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Lundi 1er juin 2026 à 20h, séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse madame Vicky Poulin, sont présents : mesdames et messieurs, Sylvain Thibodeau, Patrick Gaudreau, Thérèse Ménard Monty, Florian Ruckstuhl, François Mailloux, Lydia Maheux.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue par madame la mairesse**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026
- 4. Première période de questions**
- 5. Administration**
 - 5.1 Règlement modifiant le règlement de zonage - adoption
 - 5.2 Règlement relatif aux remboursements des dépenses pour les élus(es) et employés(es) municipaux - adoption
 - 5.3 Règlement sur la gestion contractuelle - adoption
 - 5.4 Octroi de mandat - Représentation juridique - Plainte pour pratique interdite
 - 5.5 Avis de démolition de l'immeuble situé au 190 rang Campbell
 - 5.6 Édifice municipal - Remplacement de la chaudière
 - 5.7 Avis de non-renouvellement de l'adhésion au Comité Pro-Piste
 - 5.8 Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville - Entente de délégation pour l'entretien de la piste cyclable La Montérégiade
 - 5.9 Ville de Farnham - Entente intermunicipale en matière de Service de sécurité incendie

- 5.10 Avenant no. 1 - Mandat - Remplacement du ponceau P-20 situé sur le rang Audette
- 5.11 Appel d'offres - Travaux de voirie - Remplacement de trois ponceaux
- 5.12 Appui d'un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et plein air - Ville de Farnham
- 5.13 Ville de Bedford et Municipalité de Stanbridge East - Appui - Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de procéder à la réfection de la Route 202

6. Aménagement du territoire

- 6.1 Comité consultatif d'urbanisme - Renouvellement de mandat
- 6.2 Comité consultatif d'urbanisme - Nomination

7. Finances

- 7.1 Comptes payés et à payer

8. Travaux publics

- 8.1 Contrat - Marquage des rues et des dos d'ânes

9. Loisirs et bibliothèque

- 9.1 Ville de Farnham - Entente intermunicipale en matière de loisirs, culture et tourisme

10. Correspondance

- 10.1 Aucun

11. Divers

- 11.1 Aucun

12. Deuxième période de questions

13. Levée de la séance

MOT DE BIENVENUE PAR MADAME LA MAIRESSE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-06-5165

IL EST PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR Patrick Gaudreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le divers reste ouvert jusqu'à la fin.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2026

2026-06-5166

IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La personne présente est invitée à poser ses questions

ADMINISTRATION

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE - ADOPTION

2026-06-5167

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Sabine a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut modifier son règlement de zonage no. 2007.07.291 afin d'apporter des modifications à la réglementation en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet du règlement 2026-04-457 a été déposé et qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 avril 2026 par Patrick Gaudreau ;

CONSIDÉRANT QUE, le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 28 avril 2026 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Règlement numéro 2026-04-457 amendant le règlement no. 2007.07.291 intitulés Règlement de zonage, afin d'autoriser l'usage de mini-entrepôt de la classe d'usage C2-1 dans la zone SSB-06 et de limiter l'usage C2-1 à un seul site par zone, dans les zones SSB-01, C2-01, I1-22 et MIX-01 soit adopté.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT RELATIF AUX REMBOURSEMENTS DES DÉPENSES POUR LES ÉLUS(ES) ET EMPLOYÉS(ES) MUNICIPAUX - ADOPTION

2026-06-5168

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Sabine désire se doter d'un règlement établissant les modalités pour les remboursements des frais de repas, de déplacements et de séjour pour les élus(es) et employés(es) municipaux ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance du 4 mai 2026 par Thérèse Ménard Monty ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Patrick Gaudreau
APPUYÉ PAR Lydia Maheux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le *Règlement numéro 2026-05-458 relatif aux remboursements des dépenses pour les élus(es) et employés(es) municipaux* soit adopté.

ADOPTÉE

2026-06-5169

RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE - ADOPTION

ATTENDU QUE l'article 8 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ c. C-65.01 (ci-après la « LCOM ») oblige les municipalités à adopter un règlement sur la gestion contractuelle ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet l'article 9 de la LCOM de prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM ;

ATTENDU QU'en conséquence, les articles 30 et 80 de la LCOM ne s'appliquent plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement ;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 4 mai 2026 par Thérèse Ménard Monty ;

ATTENDU QUE le greffier-trésorier mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM , ce seuil étant, depuis le 1^{er} janvier 2026, de 139 000 \$, lequel seuil est ajusté selon l'inflation ;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR Lydia Maheux
APPUYÉ PAR Florian Ruckstuhl
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le *Règlement numéro 2026-05-459 sur la gestion contractuelle* soit adopté.

ADOPTÉE

**OCTROI DE MANDAT - REPRÉSENTATION JURIDIQUE - PLAINTE POUR PRATIQUE
INTERDITE**

2026-06-5170

CONSIDÉRANT QU'une plainte pour pratique interdite en vertu de l'article 122 de la Loi sur les normes du travail a été déposée par un ancien employé à l'encontre de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de mandater un avocat pour assurer sa défense et la représenter à l'égard de cette plainte;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Patrick Gaudreau
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer un mandat de représentations et de services professionnels juridiques à Me Caroline P. Fontaine du cabinet Vox Avocats inc. pour assurer la défense et la représentation de la municipalité suite à la plainte d'un ancien employé.

ADOPTÉE

AVIS DE DÉMOLITION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 190 RANG CAMPBELL

2026-06-5171

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 190, rang Campbell, Sainte-Sabine (lot 4 376 814) appartient à la Municipalité de Sainte-Sabine;

ATTENDU QUE le bâtiment, construit en 1854, présente un état de détérioration avancé compromettant sa sécurité et son intégrité structurale;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de procéder à la démolition afin d'assurer la sécurité publique et de permettre une éventuelle réutilisation du terrain, laquelle sera déterminée ultérieurement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR Florian Ruckstuhl
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil autorise la démolition du bâtiment municipal situé au 190, rang Campbell, et de transmettre la présente résolution ainsi que les documents requis au ministère de la Culture et des Communications du Québec.

ADOPTÉE

ÉDIFICE MUNICIPAL - REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE

2026-06-5172

CONSIDÉRANT que la municipalité a entrepris des démarches en 2025 pour procéder au remplacement de la chaudière au mazout de l'édifice municipal pour une chaudière électrique;

CONSIDÉRANT que les travaux du prolongement du réseau électrique par Hydro-Québec sont terminés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Patrick Gaudreau

APPUYÉ PAR François Mailloux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil mandate la compagnie Plomberie Goyer inc. pour procéder à l'installation d'une chaudière électrique à l'édifice municipal au coût de 32 715\$, excluant les taxes, le tout tel que décrit dans l'offre de services daté du 28 mai 2026.

L'autre proposition soumise est la suivante :

Combustible Rainville 34 000\$ excluant les taxes

ADOPTÉE

2026-06-5173

AVIS DE NON-RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU COMITÉ PRO-PISTE

CONSIDÉRANT que les Municipalités d'Ange-Gardien, Farnham, Sainte-Sabine, Sainte-Brigide d'Iberville, Mont-Saint-Grégoire et Saint-Jean-sur-Richelieu mandataient le Comité Pro-Piste depuis plusieurs années pour assurer la gestion de la piste cyclable La Montérégiade traversant leur territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC du Haut-Richelieu incluant les Municipalités de Sainte-Brigide d'Iberville, Mont-Saint-Grégoire et Saint-Jean-sur-Richelieu a résilié le mandat 2026 octroyé au Comité Pro-Piste;

CONSIDÉRANT qu'après analyse avec le Comité Pro-Piste, la Municipalité d'Ange-Gardien et la Ville de Farnham il s'est avéré que la portion de la piste cyclable La Montérégiade sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Sabine est enclavée par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

CONSIDÉRANT que pour la logistique d'entretien de la portion de la piste cyclable située sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Sabine il serait plus judicieux de conclure une entente avec la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Patrick Gaudreau
APPUYÉ PAR Lydia Maheux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil informe le Comité Pro-Piste que l'adhésion pour l'année 2026 ne sera pas renouveler.

Que soit remercié le Comité Pro-Piste pour ces années de belle collaboration.

ADOPTÉE

2026-06-5174

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE - ENTENTE DE DÉLÉGATION POUR L'ENTRETIEN DE LA PISTE CYCLABLE LA MONTÉRÉGIADÉ

Soumis : Projet d'entente préparé par la Municipalité de Sainte-Sabine

IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil autorise la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière à signer l'entente à intervenir avec la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville pour la délégation de l'entretien de sa portion de la piste cyclable La Montérégiade, d'une longueur de 0.58 km.

Que ladite entente ait une durée de 28 semaines soit, du 20 avril au 1^{er} novembre 2026.

ADOPTÉE

Le conseiller Florian Ruckstuhl se retire de la table du conseil et ne prend pas part à la discussion déclarant ses intérêts sur le prochain sujet.

**VILLE DE FARNHAM - ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE SERVICE DE
SÉCURITÉ INCENDIE**

2026-06-5175

Soumis : Projet d'entente préparé par la Ville de Farnham

IL EST PROPOSÉ PAR Patrick Gaudreau

APPUYÉ PAR Lydia Maheux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver l'entente à intervenir avec la Ville de Farnham en matière de Service de sécurité incendie.

Que ladite entente sera en vigueur du 1^{er} juillet 2026 au 31 décembre 2030 et qu'elle se renouvellera par période successive d'une année calendrier, à moins qu'une des parties n'informe par écrit l'autre de son intention d'y mettre fin au moins six mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement.

Que la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente.

ADOPTÉE

Le conseiller Florian Fuckstuhl reprend son siège.

**AVENANT NO. 1 - MANDAT - REMPLACEMENT DU PONCEAU P-20 SITUÉ SUR LE
RANG AUDETTE**

2026-06-5176

CONSIDÉRANT que la résolution portant le numéro 2026-01-5093 octroie un mandat à la firme Tetra Tech QI inc. pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour le remplacement des ponceaux identifiés par les numéros P-01 situé sur le 5^e Rang et P-21 situé sur le rang Audette;

CONSIDÉRANT qu'après analyse le conseil désire ajouter le remplacement du ponceau identifié par le numéro P-20 situé sur le rang Audette;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Patrick Gaudreau

APPUYÉ PAR Lydia Maheux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil autorise l'approbation de l'avenant no. 1 qui ajoute la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour le remplacement du ponton identifié par le numéro P-20 situé sur le rang Audette et ce, au coût de 6 500\$ excluant les taxes et le tout tel que décrit dans l'offre de services datée du 15 mai 2026 de la firme Tetra Tech QI inc.

ADOPTÉE

2026-06-5177

APPEL D'OFFRES - TRAVAUX DE VOIRIE - REMPLACEMENT DE TROIS PONCEAUX

ATTENDU que dans le cadre du *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ)* pour les années 2024 à 2028 et suite à la demande de programmation déposée au ministère, pour une partie des travaux faisant parties de l'appel d'offres à venir;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR Florian Ruckstuhl
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la municipalité procède à un appel d'offres public (procédure ouverte) pour le remplacement de trois (3) pontons; 5^e Rang identifié par le numéro P-01, rang Audette identifié par le numéro P-21, et rang Audette identifié par le numéro P-20.

Que l'appel d'offres public (procédure ouverte) soit fait via le site du SEAO.

Que Chantal St-Germain, directrice générale et greffière-trésorière soit la personne nommée pour l'information aux soumissionnaires.

ADOPTÉE

2026-06-5178

APPUI D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET PLEIN AIR - VILLE DE FARNHAM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Sabine souhaite confirmer son appui pour la construction du nouveau Centre multisports de la Ville de Farnham, afin que celle-ci puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air*;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'un tel projet permettrait de répondre à de nombreux besoins au sein de la communauté farnhamienne, qui a connu un essor fulgurant au cours de la dernière décennie. La Ville de Farnham n'a jamais connu autant d'organismes, de regroupements de citoyens et de regroupements sportifs sur son territoire et n'est pas en mesure de répondre à la demande d'accès à des plateaux sportifs et espaces locatifs de tout genre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Sabine souhaite avoir accès au gymnase ainsi qu'aux différentes salles multifonctionnelles, pour y tenir toutes activités sportives et récréatives permettant de se faire à l'année ou nécessitant de se faire à l'intérieur;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau Centre multisports permettrait une plus grande offre et variété d'activités;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux
APPUYÉ PAR Patrick Gaudreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Sabine appuie la demande de la Ville de Farnham dans sa demande de subvention dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* pour la construction d'un nouveau Centre multisports.

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Sabine est d'avis que cette subvention assurerait la réalisation de ce projet d'envergure tant attendu par la communauté.

ADOPTÉE

**VILLE DE BEDFORD ET MUNICIPALITÉ DE STANBRIDGE EAST - APPUI - DEMANDE AU
MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DE PROCÉDER À LA
RÉFECTION DE LA ROUTE 202**

2026-06-5179

CONSIDÉRANT que le tronçon de la route 202 situé entre la Municipalité de Stanbridge East et la Ville de Bedford est dans un état de dégradation avancé;

CONSIDÉRANT que cette portion de la route comporte de nombreux nids-de-poule et irrégularités qui compromettent la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT que la limite de vitesse y est fixée à 90 km/h, ce qui accentue les risques d'accidents en raison de l'état actuel de la chaussée;

CONSIDÉRANT que cette route constitue un axe de circulation important, notamment pour la Route des vins, qui attire un nombre grandissant de touristes, pour les citoyens, les travailleurs, les services d'urgence ainsi que pour le transport régional;

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec d'assurer l'entretien et la sécurité du réseau routier sous sa juridiction;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Thibodeau
APPUYÉ PAR Patrick Gaudreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil demande officiellement au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec de procéder dans les plus brefs délais à la réfection complète du tronçon de la route 202 entre la Municipalité de Stanbridge East et la Ville de Bedford.

Que le conseil demande l'appui de toutes les municipalités locales incluses dans la MRC de Brome-Missisquoi.

Que cette demande soit motivée par des considérations de sécurité publique et de maintien d'un réseau routier adéquat.

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec ainsi qu'à la députée Isabelle Charest pour appui et suivi.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2026-06-5180

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - RENOUVELLEMENT DE MANDAT

IL EST PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler le mandat de madame Marie-France Lemieux au sein du Comité consultatif d'urbanisme en tant que membre résidant pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} juin 2026.

De renouveler le mandat de monsieur François Mailloux au sein du Comité consultatif d'urbanisme en tant que membre du conseil substitut pour une période de deux ans à compter du 1^{er} juin 2026.

ADOPTÉE

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - NOMINATION

2026-06-5181

IL EST PROPOSÉ PAR Patrick Gaudreau
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que soit nommé madame Jennifer Maigar au sein du Comité consultatif d'urbanisme en tant que membre résidente pour une période de deux ans à compter du 1^{er} juin 2026.

ADOPTÉE

FINANCES

COMPTES PAYÉS ET À PAYER

2026-06-5182

IL EST PROPOSÉ PAR Lydia Maheux
APPUYÉ PAR Florian Ruckstuhl
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver la liste des comptes payés et à payer, soit :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT
ÉCOLE ST-JOSEPH	12009	200.00
FONDATION FOYERS FARNHAM	12010	250.00
ATLAS&CO	12011	589.39
ETHIER, MURIELLE	12012	659.89
BRICAULT SONIA	12013	162.91
COOL	12014	45.94
DANIEL MACALUSO ENRG	12015	534.46
DEPANNEUR NEW FARNHAM	12016	214.19
ENTREPRISES S. CABANA INC.	12017	3 332.36
EXCAVATION AF GAGNON INC.	12018	2 332.94
FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	12019	5 168.13
GROUPE JLD LAGUE	12020	37.93

LABORATOIRE GS INC.	12021	27 588.25
LIBRAIRIE MODERNE	12022	690.65
MRC BROME MISSISQUOI	12023	65 302.00
MUN. NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE	12024	1 241.22
MUNICIPALITE CANTON BEDFORD	12025	7 383.25
TECHNO-CONTROLE 2000 INC	12026	316.18
COUP DE POUCE	12027	28.69
VILLE DE FARNHAM	12028	2 638.68
DEPANNEUR NEW FARNHAM	12029	171.21
GROUPE JLD LAGUE	12030	10.93
MUN. NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE	12031	833.16
EXCAVATION AF GAGNON INC.	12032	1 690.13
		121 422.49

SALAIRES	PÉRIODE	MONTANT
SALAIRES ET ALLOCATIONS CONSEIL	1ER VERSEMENT	29 497.26
SALAIRES ET ANIMATION	26/04/2026 AU 09/05/2026	4 459.65
SALAIRES ET ANIMATION	10/05/2026 AU 12/05/2026	5 870.35
		39 827.26

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	2454	1 171.36
HYDRO QUEBEC	2455	1 045.05
DUPONT ÉNERFIES BED (221)	2456	2 308.93
HYDRO QUEBEC	2457	9 747.58
BELL MOBILITE INC	2458	48.35
HYDRO QUEBEC	2459	474.58
VIDÉOTRON	2460	279.10
ADMQ	2461	201.21
BUROPRO CITATION	2462	57.38
BUROPRO CITATION	2463	131.85
DUCHARME ET FRERE INC.	2464	226.10
DUCHARME ET FRERE INC.	2465	34.19
GESTIM INC.	2466	3 658.62
MINISTRE DES FINANCES	2467	93 511.00
REGIE INTERMUNICIPALE	2468	3 729.53
TELUS HEALTH (CANADA) LTD	2469	175.39
DUCHARME ET FRERE INC.	2470	85.04
EUROFINS ENVIRONEX	2471	79.33
CHANTAL ST-GERMAIN (PETITE CAISSE)	2472	194.05
REVENU QUEBEC	2473	5 797.25
VISA DESJARDINS	2474	183.96
VISA DESJARDINS	2475	96.88
VISA DESJARDINS	2476	835.41
		124 072.14
	<u>GRAND TOTAL</u>	<u>285 321.89</u>

ADOPTÉE

Je soussignée, par la présente certifie qu'il y a les crédits suffisants pour effectuer les dépenses décrites précédemment.

Chantal St-Germain, directrice générale et greffière-trésorière

TRAVAUX PUBLICS

CONTRAT - MARQUAGE DES RUES ET DES DOS D'ÂNES

2026-06-5183

IL EST PROPOSÉ PAR Patrick Gaudreau
APPUYÉ PAR François Mailloux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que suite aux appels de propositions pour le marquage des rues, soit 44 km de ligne axiale simple et ligne axiale discontinue, 34 km de ligne de rive et 4 dos d'ânes, le contrat pour 2026 est donné à Marquage et Traçage du Québec qui a soumis la plus basse proposition conforme au coût de 24 749.52\$ incluant les taxes.

L'autre proposition soumise est la suivante :

Lignes Maskana 28 180.37\$ incluant les taxes

ADOPTÉE

LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE

VILLE DE FARNHAM - ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

2026-06-5184

Soumis: Projet d'entente préparé par la Ville de Farnham.

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Thibodeau
APPUYÉ PAR Lydia Maheux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal approuve le projet d'entente intermunicipale à intervenir avec la Ville de Farnham en matière de loisirs, culture et tourisme.

Que ladite entente sera en vigueur du 1er juillet 2026 au 31 décembre 2030 et que chaque partie pourra se retirer de ladite entente sur préavis donné à l'autre partie au plus tard le 1er septembre de chaque année.

Que la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

DEMANDE DE FINANCEMENT - MAISON PARALLÈLE, FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

2026-06-5185

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Thibodeau
APPUYÉ PAR Patrick Gaudreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la municipalité accorde une aide financière d'un montant de 150\$ à la Maison Parallèle, Fondation québécoise du cancer.

ADOPTÉE

DIVERS

Aucun sujet

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La personne présente est invitée à poser ses questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-06-5186

IL EST PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR Lydia Maheux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 20h34.

ADOPTÉE

Vicky Poulin
Mairesse

Chantal St-Germain
Directrice générale et
greffière-trésorière

« Je, Vicky Poulin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

ADOPTÉE